



PROCES-VERBAL DES ASSEMBLEES GENERALES « EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE » DU DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL DU 06 DECEMBRE 2025 – A L'HÔTEL DE LA MONNAIE A MOLSHEIM

Inscription des Délégués

Les délégués des clubs se sont inscrits, à partir de 08H00, auprès des treize bureaux d'enregistrement et de contrôle des pouvoirs, sous la Présidence de Mme Sophie LEDERMANN, assistée par MM. Paul CLAUDEPIERRE et Franck CLAUSS – Commission de Surveillance/Responsables des Bureaux.

Les 13 bureaux étaient constitués des membres ci-après :

Bureau N° 1 : ROSER Raymond – WILLER Christian / Bureau N° 2 : GEILLER Gérard – WEISS François / Bureau N° 3 : SCHOETTEL Sandra – HAENEL Marc / Bureau N° 4 : SCHMITTHEISLER Christian - GEISS Charles / Bureau N° 5 : WAGNER Jean-Pierre – HOEFLER Isabelle / Bureau N° 6 : SCHMIDT Joseph – BARCONNIERE Eric / Bureau N° 7 : SCHMIDT-BISCHOFF Patricia – LAMAUD Christian / Bureau N° 8 : MULLER Jacky – LOUIS Aline / Bureau N° 9 : MAIGNAN Gérard – JELLIMANN Jacqui / Bureau N° 10 : SCHMITTHEISLER Jean-Pierre – ALLARD Jean-Christophe / Bureau N° 11 : GASS Marc – OBER Joël / Bureau N° 12 : WILHELM Jean-Yves – FRITZ Maurice / Bureau N° 13 : DORSI Sarah – ZINDY Patrice

Bureau N°14/Contrôle : Fabien GENSBITTEL - Robin JAEGLE – Patrick ONIMUS

348 clubs sont présents ou représentés, soit **69,88 %** des clubs au moment de la clôture des inscriptions et après vérification des pouvoirs. Ils représentent **76,66 %** des voix.
Le quorum est largement atteint et validé.

L'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du District d'Alsace de Football s'est tenue à l'Hôtel de la Monnaie de Molsheim, avec une participation remarquable des clubs de la région.

➤ Mot de bienvenue du Président, M. Michel AUCOURT

Michel Aucourt, Président du District d'Alsace de Football, a ouvert la séance en exprimant sa vive satisfaction face à une salle comble. Il a remercié chaleureusement **Laurent Furst**, Maire de Molsheim, pour la mise à disposition de ce lieu chargé d'histoire, soulignant l'importance des sujets qui allaient être abordés pour l'avenir du football alsacien.

➤ Intervention de M. Laurent FURST – Maire de Molsheim

MLaurent Furst, Maire de Molsheim, a accueilli l'Assemblée avec humour et fierté, présentant sa commune :

- Une ville moyenne de 9 500 à 9 600 habitants bénéficiant d'environ 11 000 emplois
- Le berceau historique de Bugatti, installé en décembre 1909, dont les voitures modernes sont vendues jusqu'en 2029 pour un prix de 4 à 5 millions d'euros
- Une ville viticole de 120 hectares avec le grand cru du Bruderberg
- Un tissu associatif exceptionnel avec 130 associations en activité et 42 sports différents

Le Maire a salué le club de football local, l'**ESME** (fusion de la Sportive de Molsheim, créée il y a 120 ans, avec le club d'Ernolsheim-Bruche), qui compte plus de 700 licenciés dont 200 féminines. Il a insisté sur l'importance de la formation des jeunes et de la transmission des valeurs : respect de soi, des partenaires, des règles, des adversaires et des entraîneurs.

Présentation du système de vote électronique

Jean-Luc a expliqué le fonctionnement des boîtiers de vote électronique avec un vote-test demandé à l'Assemblée sur la question :

✚ **Pensez-vous que le Racing Club de Strasbourg Alsace remportera l'UEFA Conference League ?**

Résultat du test : 54, 52 % pour.

➤ **Assemblée Générale Extraordinaire**

➤ **Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2025 à Rosheim**

✚ *Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2025 publié le 20 août 2025 sur notre site internet, est approuvé 96,93 % des voix.*

➤ **Présentation des modifications des Statuts par M. Marc HOOG, Président délégué**

Modification des statuts

Cette assemblée générale extraordinaire va être très rapide puisque nous avons juste deux textes à rajouter. En effet, au moment de la validation de nos statuts actuels, la Sous-Préfecture a attiré notre attention sur la nécessité d'apporter deux précisions afin d'être en conformité avec des statuts proposés par le Conseil d'Etat. Il s'agit d'abord de l'article 12 qui précise la position des salariés de l'instance. Il dit que les salariés qui ne sont pas membres de l'association n'ont pas accès à l'assemblée générale sauf à y avoir été invités par le président. Ils y assistent alors sans voix délibérative. Chez nous, le problème est réglé ; les salariés ont une licence et sont donc membres de l'association.

L'article 13 doit également être précisé par rapport aux membres du comité directeur et leurs obligations en cas de conflit d'intérêt. Cet article indique d'abord que les membres du CD ne peuvent percevoir aucune rétribution si ce n'est des remboursements de frais dans les conditions fixées par le comité directeur. Il indique également qu'en cas d'un potentiel conflit d'intérêt, le membre en informe le comité directeur et s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur le point faisant émerger ce potentiel conflit d'intérêt.

Article 12 - Position des salariés : Les salariés non-membres de l'association n'ont pas accès à l'assemblée générale, sauf invitation du président, sans voix délibérative.

MODIFICATIONS DES STATUTS

- **Article 12 :** position des salariés par rapport à l'Assemblée Générale

Article 13 - Obligations des membres du Comité Directeur : Les membres ne peuvent percevoir aucune rétribution hormis des remboursements de frais. En cas de conflit d'intérêts, le membre concerné doit en informer le Comité Directeur et s'abstenir de participer aux délibérations.

MODIFICATIONS DES STATUTS

- **Article 13 :** précision concernant le statut des membres du comité directeur et leurs obligations en cas de conflit d'intérêt connu

✚ *Approuvez-vous la modification des Statuts du District d'Alsace de Football ?*

✚ *La modification des Statuts est approuvée à 99,34 % des voix*

➤ **Assemblée Générale Ordinaire**

➤ **Rapport moral de M. Michel AUCOURT, Président**

Chers Présidentes, chers Présidents,
Chers représentants de clubs,
Mme Chantal Jeanpert, Conseillère d'Alsace,
Monsieur Laurent Furst, Maire de Molsheim,
M. Damien Keltz, Secrétaire Général de la Ligue Grand Est de Football,
M. Vincent Merulla, membre du Comité Directeur et Président de la CDA du District Mosellan,
Mesdames et messieurs les élus et membres du District d'Alsace de Football,
Chers amis,

Il me revient maintenant d'ouvrir la 13^e Assemblée Générale Ordinaire du District d'Alsace de Football, avec un ordre du jour porté à votre connaissance il y a plusieurs semaines.

Comme il est de coutume, je souhaite débiter mon allocution en vous invitant à avoir une pensée toute particulière pour toutes celles et ceux qui nous ont quittés au cours de l'année 2025.

Je pense aussi bien à nos anciens qui ont consacré une grande partie de leur vie à promouvoir nos valeurs, qu'aux jeunes footballeurs, fauchés dans la fleur de l'âge. J'ai ce matin une pensée toute particulière pour deux figures du football alsacien, parties à quelques mois d'intervalle cette année.

Il y a d'abord notre ami Antoine Stoffel, Président délégué de la LAFA dans les années 90 qui restera pour toujours l'instigateur de notre siège haut-rhinois.

Hasard du calendrier, un hommage lui sera rendu demain matin à Illzach, dans ce bâtiment qu'il considérerait comme sa deuxième maison.

Ce bâtiment, notre regrettée amie Elvire Lindenschmidt en était également l'un de ses visages familiers, elle qui y avait occupé la fonction de secrétaire administrative d'abord, puis de membre de commission ensuite en parallèle de ses 40 années de bénévolat passées à l'ASIM.

Au nom de mes collègues du District d'Alsace de Football et plus généralement au nom du football alsacien, je tenais ce matin à salué devant vous leurs mémoires.

Pour Antoine, pour Elvire, et pour toutes les personnes qui nous ont malheureusement quittés ces derniers mois, merci de bien vouloir respecter une minute de silence en leur mémoire.

✓ **Une minute de silence a été observée par l'assistance en leur mémoire**

A l'entame de ce rapport moral, je souhaiterais tout d'abord m'attarder quelques instants sur la pléiade de belles performances réalisées par nos équipes alsaciennes lors de cette première partie de saison.

Des exploits qui permettent, une fois de plus, à notre football de rayonner bien au-delà de ses frontières.

Je pense bien sûr à cette magnifique qualification décrochée samedi dernier par l'ASC Biesheim aux dépens du Red Star qui lui offrira dans quelques jours un historique 32^e de finale face au FC Metz.

Bien que leurs aventures en coupe de France aient pris fin le week-end passé, je tiens également à saluer les parcours du FC Mulhouse et de l'US Sarre-Union, sans oublier celui du dernier représentant de District, l'AS Aspach-le-Haut, qui a poussé le voisin le FCM jusqu'aux tirs au but lors du 6^e tour de la Vieille Dame.

Chez les féminines aussi, nos clubs ont et continuent de briller en coupe nationale.

Je pense notamment aux filles du SR Colmar qui se sont hissées jusqu'au 1^{er} tour fédéral de la coupe de France féminine ainsi qu'à celles de l'ESME qui brigueront une place en 16^{es} du côté de Selongey dimanche prochain.

De qualifications, il en sera aussi question dans 8 jours pour la surprenante équipe des U18 de l'ASL Robertsau qui jouera sa place en 32^{es} de finale à domicile face à Melun, ainsi que pour le RCSA et le Sporting Schiltigheim, les deux nationaux alsaciens qui se déplaceront respectivement à Nancy et Thionville pour leurs entrées en lice en coupe Gambardella.

Moments festifs par excellence pour les clubs, toutes ces magnifiques performances traduisent, une fois de plus, de la vitalité du football alsacien.

Ce football alsacien, notre football, nous nous attachons toutes et tous à en défendre ses intérêts, au service de son développement et de sa structuration.

Je vous l'annonçais avec enthousiasme en juin dernier lors de notre dernière assemblée générale organisée du côté de Rosheim, la saison 2024/2025 a permis au football alsacien de tutoyer la barre symbolique des 85 000 licences.

Un indicateur fort quand nous savons que dans de nombreux Districts, la tendance est bien moins favorable.

Il ne doit évidemment pas nous faire occulter certaines problématiques auxquelles nous avons dû, et continuons à faire face au quotidien.

La première de celle-ci, celle de la violence sur et autour des stades, reste une de nos principales priorités.

S'il est encore trop tôt pour tirer des enseignements des nouvelles mesures mises en place en début de saison par notre instance à ce sujet, je tiens ce matin à vous remercier pour le déploiement réussi de l'une d'entre elles.

Bien que je la sache contraignante pour vous, la mesure visant à mettre en place un délégué en charge des supporters, aussi bien à domicile qu'à l'extérieur lors des rencontres seniors de D1 à D4, est particulièrement bien appliquée depuis le début de saison.

Nous dresserons un bilan autour de la lutte contre les incivilités à la fin de la saison, mais sachez que nous sommes plus que jamais à vos côtés pour combattre cette violence systémique qui, je le répète, n'a pas sa place dans le football et contre laquelle nous avons décidé d'appliquer la tolérance zéro.

Je l'évoquais il y a quelques instants, le comité directeur du District d'Alsace de Football que je représente ce matin est profondément attaché à défendre les intérêts du football alsacien et à lui permettre de poursuivre sa croissance.

Afin d'entretenir son dynamisme et d'accentuer notre mission de service aux clubs, nous avons cette année fait des choix forts qui, vous l'avez certainement déjà constaté ou le découvrirez tout à l'heure, nous amèneront à vous présenter un résultat de l'exercice passé déficitaire.

Avant que Jacky Humler, notre Secrétaire Général, vous présente dans le détail les facteurs qui nous ont amenés ce résultat, je tenais à vous dire que nos dépenses sont maîtrisées et cohérentes avec l'activité réelle.

Ce déficit exceptionnel n'est pas préoccupant, il est assumé et sans risque.

Preuve de l'esprit de service qui anime l'ensemble de l'écosystème du District d'Alsace de Football, nous avons fait du renforcement de la proximité avec les clubs l'un de 3 engagements forts du projet de notre nouvelle mandature.

Dans la continuité de la trentaine de réunions restreintes organisées sur le premier semestre 2025, l'ensemble des présidents de clubs que vous représentez aujourd'hui se sont vu adresser début octobre un questionnaire destiné à leur permettre de donner leurs avis autour de différentes thématiques propres à notre football.

Grâce à vos quelque 300 retours, pour lesquels je tenais là aussi à vous remercier, nous disposons à présent de données particulièrement riches.

Ces réponses nous permettront de mieux flécher certaines actions ou projets à destination des clubs et orienteront les futures décisions du comité directeur.

Je le répète lors de chaque rencontre avec les clubs, aucune décision qui impacte le football alsacien n'est prise sans leur avis.

Je suis profondément attaché à cette logique de co-construction qui s'illustrera une nouvelle fois dès le 1^{er} trimestre 2026 à travers de nouveaux temps d'échanges décentralisés avec les présidents.

Au nombre de cinq, ces rendez-vous précéderont la mise en place de nouvelles réunions restreintes programmées entre avril et mai.

Puisque j'évoque les engagements de notre mandature, je me dois également de vous apporter quelques précisions concernant l'avenir institutionnel de notre instance.

Avant toute chose, sachez que notre engagement pour un retour à une Ligue d'Alsace est toujours d'actualité.

Je ne vais pas refaire l'histoire ce matin mais je tiens à repréciser que nous avons construit avec enthousiasme et défendu avec ardeur ce beau projet en lequel nous croyons toujours.

Bien que sa viabilité ne soit plus remise en cause, son application n'est pour le moment plus envisagée par les instances fédérales et gouvernementales.

Disons-le clairement, le projet de la Ligue d'Alsace est aujourd'hui entre les mains des politiques.

De notre côté, nous sommes à l'écoute de la moindre opportunité et nous serons particulièrement attentifs aux futurs débats autour de la décentralisation pour le remettre sur la table au moment opportun.

En attendant, et parce que nous avons fait le choix de ne pas prendre le football alsacien en otage de cette situation, nous nous sommes évertués ces derniers mois à construire un District d'Alsace fort au sein de la Ligue Grand Est de Football.

Evoquée devant vous en juin dernier, la délégation par le LGEF au DAF de l'administration et de la gestion du parcours bénévoles de la formation des éducateurs et des dirigeants est pleinement entrée en vigueur en ce début de saison.

Preuve de notre capacité à gérer cette compétence, le nombre de personnes formées en Alsace depuis septembre a augmenté de 50% par rapport à la saison dernière sur la même période et à même doublé par rapport à la précédente.

Positifs, ces premiers résultats confirment que le modèle de proximité fonctionne et valide la capacité du District d'Alsace à mobiliser des ressources adaptées aux besoins des clubs.

Grâce à des relations apaisées avec la Ligue Grand Est de Football, le District d'Alsace de Football a également retrouvé la maîtrise de l'activité technique en Alsace, une excellente chose dans la perspective de l'animation de notre football, du déploiement du plan de performance fédéral à l'échelle de l'Alsace ainsi que de la formation des éducateurs.

Désormais drivée par Sandrine Ringler, l'équipe technique alsacienne a également été renforcée par l'arrivée de Manoé Saling, nouveau conseiller technique départemental en charge du développement et de l'animation des pratiques.

Désormais constructifs et pro-actifs, les échanges avec la Ligue Grand Est font souffler sur le football alsacien un réel vent d'optimisme et nous permettent de franchir, étape après étape, de nouveaux paliers.

J'en profite au passage pour remercier le principal instigateur de ces avancées, Yann Leroy, le président de la Ligue Grand Est.

Elu il y a un an à la tête de la LGEF, Yann a tenu ses promesses auprès du District d'Alsace de Football et je l'en remercie.

Bien que beaucoup de voyants soient au vert, je n'occulte pas les défis majeurs qui nous attendent à l'aube de cette nouvelle année. Si la hausse du nombre de licences la saison passée en Alsace est une réelle satisfaction, elle n'est absolument pas une fin en soi. Les dernières études statistiques réalisées sur les premiers mois de la saison 2025/2026 montrent une légère baisse du nombre de licenciés dans le football des jeunes.

Si elle n'est pas alarmante, cette diminution doit néanmoins être prise au sérieux et nous inciter à mettre les bouchées doubles en matière de formation des éducateurs ainsi que de structuration et d'accompagnement de nos écoles de foot.

Autre chantier d'envergure, le football féminin sera au cœur de notre action cette saison.

A l'instar de l'opération « Noël du Futsal » organisées samedi dernier à Strasbourg et Illzach, nos équipes entreprennent de nombreuses actions de fidélisation pendant la saison et mettent énormément de cœur à l'ouvrage pour déployer de nouvelles opérations destinées à accroître le nombre de licenciées féminines dès cette saison.

Ce n'est pas une nouveauté mais la saison en cours va également nous permettre d'accentuer encore notre politique des territoires.

Grâce à un formidable travail de datas réalisé cet été, couplé aux différentes remontées du terrain, nous sommes aujourd'hui en mesure de ressortir des problématiques spécifiques à chaque territoire et agir là où des difficultés se présentent grâce à un maillage territorial que nous nous évertuons à renforcer.

Les chantiers à venir sont nombreux. Si je ne vais pas tous vous les énumérer ce matin, je tenais encore à vous parler d'un dernier qui me tient à cœur.

Avec Lionel Grunenwald, l'administrateur en charge de ce domaine et en concertation avec Philippe Durr, le Président de la commission compétente, nous avons validé le lancement à venir d'une réforme de l'arbitrage.

Souhaitée pour accentuer la formation, la fidélisation, le recrutement et le suivi de nos arbitres, cette réforme se fera en profondeur avec le concours de tous les acteurs.

A l'aube de 2026, les chantiers sont nombreux et les enjeux importants mais je suis particulièrement optimiste quant à notre capacité à relever avec succès ces défis au bénéfice du développement de notre football.

Qui plus est après les récentes mesures structurantes faites par la FFF lors de la Conférence Nationale du Football destinées à accompagner le football amateur sur les 4 prochaines années.

En attendant d'entrer dans la prochaine et pour terminer mon propos, je souhaiterais me replonger le temps d'un instant en votre compagnie et en images dans cette formidable année 2025 que nous avons vécue.

DIFFUSION D'UNE VIDEO

Que d'émotions ! J'invite à présent Jacky Humler, notre secrétaire général, à venir sur scène pour vous présenter les comptes de notre association.

Merci à toutes et tous pour votre attention, à tout à l'heure.

➤ **Rapport financier présenté par M. Jacky HUMLER, Secrétaire Général – Exercice 2024/2025**

Bonjour à toutes et à tous,

Je lis sur vos visages des regards plutôt interrogatifs : pourquoi c'est le Secrétaire Général et pas le Trésorier qui présente les comptes ?

Vous avez raison et si vous comprenez quelque chose à ce que je vais vous raconter, c'est que vous êtes plus calés que moi en finances... !

En fait, je remplace au pied levé notre Trésorier Hakim BOUHABILA qui se remet lentement d'une opération, auquel nous souhaitons bon rétablissement, et que je voudrais saluer surtout pour le travail effectué !

On peut l'applaudir... Merci pour lui !!

Permettez-moi de poursuivre en vous remerciant pour votre engagement ainsi que pour votre présence nombreuse en vos qualités diverses : Présidents, Educateurs, Arbitres, Dirigeants ou Bénévoles. Vous êtes à l'image de ce que représente notre football alsacien : une communauté soudée, exigeante, passionnée, qui avance ensemble... et ce depuis des décennies.

Cette saison 2024-2025 a été une saison intense. Une saison de défis, de transitions, mais aussi de belles réussites. Elle reflète parfaitement ce que devient notre football : un football vivant, en évolution permanente, qui demande toujours plus d'accompagnement, plus de structuration, plus de présence sur le terrain. Et c'est notre rôle, au District, de soutenir cette dynamique avec lucidité et ambition.

Mon intervention sera orientée autour de 4 constats, que nous tenions avec le Comité Directeur à vous partager :

1^{er} constat. Une activité en progression : un signal fort

Commençons par l'augmentation des produits d'exploitation : ils progressent de 4,4% pour atteindre 1,77 millions d'euros. C'est une bonne nouvelle pour notre instance puisque que cela indique une belle dynamique poussée par l'augmentation de nos licences.

Cette progression repose sur 2 deux principaux moteurs :

- **Des subventions en nette hausse : +9,6 %**

Nous atteignons 864 712 euros, dont la grande partie provient du reversement de la quote part des licences en provenance de la LGEF, ce qui nous démontre la dynamique positive de l'activité du District, ainsi que le soutien sans faille de la Collectivité Européenne d'Alsace.

- **Une production vendue en hausse : +9 %**

Même si cette évolution est directement liée à l'augmentation de notre activité, avec un volume plus important de rencontres et de licenciés, elle traduit aussi l'augmentation des amendes diverses (frais de dossiers disciplinaires, amendes financières) qui représentent dorénavant 383 438 euros. Nous ne devons et ne pouvons pas nous satisfaire de cette recrudescence des mauvais comportements et les actions que nous vous avons déjà présentées doivent nous emmener vers des rencontres plus pacifiées.

En revanche, et il faut le dire avec transparence, nous observons un recul sur nos prestations vendues : partenariats à moins 15% et mécénat qui passe de 37 500 euros à 8 000 euros.

Ce recul est un point de vigilance, mais il ne doit pas être vu comme un échec. Il nous pousse à une réflexion essentielle :

Comment repenser nos offres ?

Comment mieux valoriser notre marque « District d'Alsace » ?

Comment redevenir attractifs pour les partenaires ?

C'est un défi, et nous le relèverons. Le Business Football Club récemment inauguré y contribuera certainement.

2^e constat. Des dépenses maîtrisées et en cohérence avec l'activité réelle

Les charges d'exploitation passent de 1 724 352 euros à 1 871 040 euros. Cette augmentation ne traduit toutefois pas une dérive générale des dépenses, qui demeurent maîtrisées, voire en recul, hors éléments spécifiques.

Une partie de la hausse provient de l'augmentation de la masse salariale, avec +61 976 euros sur les salaires et +19 596 euros sur les charges sociales, évolution structurelle liée au développement de nos activités et par conséquent au renforcement de nos équipes.

En revanche, 2 facteurs véritablement exceptionnels expliquent une grande partie de l'écart :

1^{er} élément - Les dotations du FAFA Alsacien à hauteur de 34.000 € alors qu'aucun montant n'a été provisionné sur l'exercice. De nombreux dossiers ayant été déposés, nous avons eu à cœur de les accompagner coûte que coûte.

2nd élément - Une dotation exceptionnelle aux provisions pour dépréciation des créances partenaires et mécénats pour 58 980 euros (soit +54 025 euros), correspondant à la régularisation en 1 seule fois de toutes les créances non encaissées datant de 2021 à 2024, ceci afin de respecter le principe de prudence. C'est un acte de gestion transparent et responsable : les risques de non-recouvrement existent, nous les avons identifiés, et nous les provisionnons pour sécuriser l'avenir.

3^e constat. Un résultat déficitaire, mais assumé et sans danger

L'exercice se clôture sur un résultat déficitaire de 68 921 euros.

Oui, il est négatif.

Mais Non, il n'est ni préoccupant, ni imprévu. Il s'explique avant tout par les éléments détaillés auparavant, dont les 2 facteurs exceptionnels ayant fortement impacté les charges d'exploitation. Hors ces éléments (non récurrents), le niveau de dépenses serait resté maîtrisé et le résultat significativement amélioré.

Il y a lieu de rajouter que :

- Nos produits sont solides,
- Nos fonds propres sont élevés : plus de 1 130 000 euros,
- Notre trésorerie est saine : plus de 440 000 euros disponibles,

4^e constat. Une association solide, responsable et structurée

Au-delà du résultat, c'est l'ensemble du bilan qui révèle une structure saine et bien gérée :

- 1 560 000 euros d'actif,
- Des créances sécurisées,
- Des subventions utilisées à 100 % selon les objectifs fixés,
- Et, nous y tenons beaucoup, un capital humain exceptionnel : ce capital humain, ce sont 6 344 heures de bénévolat, l'équivalent de 46 équivalents temps plein. C'est ce qui fait de notre football un mouvement populaire et profondément humain.

Et maintenant ? Trois priorités pour l'avenir

L'année prochaine, notre action reposera sur trois axes majeurs :

1. Développer nos ressources propres

Nous devons repenser nos partenariats, moderniser nos outils, renforcer notre visibilité, encore plus valoriser nos compétitions, nos labels, nos événements.

Le District doit être une marque attractive, qui rassemble.

2. Renforcer le soutien aux clubs

Notre service doit rester proche, réactif, utile, à l'écoute des réalités du terrain : des éducateurs engagés, des dirigeants et des arbitres à accompagner, des jeunes à former.

3. Maintenir une gestion maîtrisée

Nous continuerons de gérer rigoureusement.

Nous investirons donc là où c'est utile : au profit des clubs, des jeunes, des éducateurs, des arbitres et des dirigeants.

Quelques mots pour conclure

Nos remerciements les plus sincères vont :

- Aux clubs, pour votre confiance,
- Aux salariés, pour leur engagement quotidien, souvent dans l'ombre, mais toujours au service des autres,
- Aux bénévoles dont vous faites partie, véritable colonne vertébrale du football alsacien,
- Aux partenaires, pour leur fidélité dans un contexte économique incertain,
- Aux élus pour leur soutien constant,
- A nos collègues du Comité Directeur et des commissions, pour leur disponibilité, leur expertise, leur esprit d'équipe.

Le football alsacien se construit sur les terrains, dans les vestiaires, au bord des stades, en prenant parfois des décisions difficiles, alternant des moments de joie et parfois de tension. Mais il se construit ENSEMBLE !

Et aujourd'hui, malgré un résultat comptable en retrait, nous pouvons affirmer avec certitude : notre association est solide, responsable, engagée et tournée avec vous vers l'avenir !

Merci pour votre attention !!



➤ **Rapport du Commissaire aux Comptes du Cabinet MAZARS présenté par M. Gilles CONTESSE**

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Convention conclue entre le DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL et la LGEF – Ligue du Grand Est de Football

Subvention de fonctionnement versée par la LGEF au DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL

La LGEF a versé au DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL un montant de 581 297,52 euros de subvention de fonctionnement pour la saison 2024 / 2025.

Personnes concernées – Administrateurs communs :

- Monsieur Michel AUCOURT, Président du DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL et membre de droit du Comité Directeur de la LGEF ;
- Monsieur Marc HOOG, Président délégué du DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL et membre du Comité Directeur de la LGEF ;

1

- Monsieur Malik BOUACIDA, Vice-Président du DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL et membre du Comité Directeur de la LGEF ;
- Monsieur Roland MEHN, Vice-Président du DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL et membre du Comité Directeur de la LGEF.

Le commissaire aux comptes,

Forvis Mazars

Strasbourg, le 4 décembre 2025



Gilles CONTESSE
Associé

DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL

19 rue des Cigognes – 67960 ENTZHEIM

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise, relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

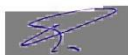
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes,

Forvis Mazars

Strasbourg, le 4 décembre 2025



Gilles CONTESSE
Associé

DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL

19 rue des Cioignes

67960 ENTZHEIM

Bilan et résultat association

Présenté en Euros

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Présenté en Euros

DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Présenté en Euros

ACTIF

Exercice clos le 30/06/2025 (12 mois)

Exercice précédent 30/06/2024 (12 mois)

Brut

Amort. & Prov

Net

%

Net

%

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

Frais de recherche et développement

Donations temporaires d'usufruit

Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires

Fonds commercial

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations corporelles

Terrains

Constructions

Installations techniques, matériel & outillage industriels

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles en cours

Avances & acomptes

Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Immobilisations financières

Participations et Créances rattachées

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres

TOTAL (I)

1 225 437,22

763 623,79

461 813,43

29,54

460 997,34

29,19

ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

Avances et acomptes versés sur commandes

Créances

Créances clients, usagers et comptes rattachés

Créances reçues par legs ou donations

Autres

Valeurs mobilières de placement

Instruments de trésorerie

Disponibilités

Charges constatées d'avance

TOTAL (II)

2 025 981,74

924 628,73

1 101 353,01

70,46

1 176 026,86

71,84

Frais d'émission des emprunts (III)

Primes de remboursement des emprunts (IV)

Ecart de conversion Actif (V)

TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)

3 251 418,96

1 688 252,52

1 563 166,44

100,00

1 637 024,20

100,00

DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le 30/06/2025 (12 mois)

Exercice précédent 30/06/2024 (12 mois)

Variation absolue (12 mois)

%

Total

%

Total

%

Variation

%

PRODUITS D'EXPLOITATION:

Cotisations

Ventes de biens et services

Ventes de biens

dont ventes de dons en nature

Ventes de prestations de services

dont parrainages

Produits de tiers financiers

Concours publics et subventions d'exploitation

Versements des donateurs ou consommations/dotation consommable

Ressources liées à la générosité du public

Dons manuels

Mécénats

Legs, donations et assurances-vie

Contributions financières

Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges

Utilisations des fonds dédiés

Autres produits

Total des produits d'exploitation (I)

1 771 239,44

1 697 471,60

73 768

4,35

CHARGES D'EXPLOITATION:

Achats de marchandises

Variations stocks

Autres achats et charges externes

Aides financières

Impôts, taxes et versements assimilés

Salaires et traitements

Charges sociales

Dotations aux amortissements et aux dépréciations

Dotations aux provisions

Report en fonds dédiés

Autres charges

Total des charges d'exploitation (II)

1 871 039,82

1 724 351,90

146 688

8,21

RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

-99 800,38

-26 880,30

-72 920

-73,21

PRODUITS FINANCIERS:

De participations

D'autres valeurs mobilières et créances d'actif

Autres intérêts et produits assimilés

Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges

Différences positives de change

Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement

Total des produits financiers (III)

10 656,03

14 464,49

-3 808

-36,32

CHARGES FINANCIERES:

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions

Intérêts et charges assimilés

Différences négatives de change

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements

Total des charges financières (IV)

2,37

-2

-100,00

-100,00

RESULTAT FINANCIER (III - IV)

10 656,03

14 462,12

-3 806

-26,31

DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

Exercice clos le 30/06/2025 (12 mois)

Exercice précédent 30/06/2024 (12 mois)

Variation absolue (12 mois)

%

RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)

-89 144,35

-12 418,18

-76 726

87,85

PRODUITS EXCEPTIONNELS:

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Reprises sur provisions et transferts de charges

Total des produits exceptionnels (V)

25 035,45

24 863,60

172

0,69

CHARGES EXCEPTIONNELLES:

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions

Total des charges exceptionnelles (VI)

1 757,00

1 841,28

-84

-4,80

RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)

23 278,45

23 022,32

256

1,11

Participation des salariés aux résultats (VII)

Impôts sur les bénéfices (VIII)

Total des produits (I + III + V)

Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)

EXCEDENT OU DEFICIT

-68 920,90

8 133,14

-77 053

-87,40

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRODUITS :

Dons en nature

Prestations en nature

Bénévolat

TOTAL

74 859,00

80 504,00

CHARGES :

Secours en nature

Mise à disposition gratuite de biens et services

Prestations

Personnel bénévole

TOTAL

74 859,00

80 504,00

PREAMBULE

DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL assure la gestion du Football sur le Territoire.

Il a plus particulièrement pour missions : d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, de délivrer les titres départementaux et procéder aux sélections départementales.

Dans le cadre de la mise en œuvre des missions, il a été mis en place différentes commissions qui assure l'encadrement, l'organisation et réalisations de celle-ci.

L'exercice social clos le 30/06/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 563 166,44 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 68 920,90 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, énoncés par l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, exception faite du changement indiqué ci-après,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes ;
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique ;
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes ;
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Le règlement CRC 05-09 du 3 novembre 2005 permet aux entités ne dépassant pas certains seuils de pratiquer dans les comptes individuels l'amortissement des immobilisations non décomposables à l'origine, selon les durées d'usage. Il est rappelé que le DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL a opté pour ce régime dans les comptes arrêtés au 30 juin 2007.

Il est également rappelé que la décomposition des immeubles par composants ne présentait pas d'intérêt significatif. En conséquence, depuis l'origine, les immeubles ont été amortis sur leur valeur globale sur une durée de 20 ans.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Aucun élément significatif n'est à noter au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025.

EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais de recherche & développement = 4 573 E

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais recherche & développement	4 573	4 573		%

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 225 437 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 856			7 856
Immobilisations corporelles	1 146 965	68 096		1 215 061
Immobilisations financières	2 520			2 520
TOTAL	1 157 341	68 096	0	1 225 437

Amortissements et provisions d'actif = 763 624 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 856			7 856
Immobilisations corporelles	688 487	67 281		755 768
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	696 343	67 281		763 624

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais de recherche et developp	4 573	4 573	0	L. 3 ans
Logiciels	3 282	3 282	0	L. 1 ans
Construction illzach	822 536	547 002	275 534	L. 20 ans
Instal. generales/agenc./amen.d	246 583	94 002	152 581	L. de 2 à 10 ans
Mat. bureau - mat. informatique	105 070	88 799	16 271	L. de 1 à 10 ans
Materiel bureau illzach	3 186	3 186	0	L. de 6 à 10 ans
Mobilier de bureau	37 686	22 778	14 908	L. 5 ans
TOTAL	1 222 916	763 622	459 294	

Etat des créances = 1 584 461 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 520		2 520
Actif circulant & charges d'avance	1 581 941	1 581 941	
TOTAL	1 584 461	1 581 941	2 520

Provisions pour dépréciation 924 628 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Comptes clients	13 239	58 979		72 218
Comptes de tiers	853 950		1 540	852 410
Comptes financiers				
TOTAL	867 189	58 979	1 540	924 628

Dans son jugement correctionnel du 4 mai 2007, le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg a condamné l'auteur du détournement à payer à la partie civile la somme de 917 650 €. Compte tenu des informations en notre possession et en application du principe de prudence, ce compte a été provisionné à hauteur du solde restant à rembourser.

Produits à recevoir par postes du bilan = 46 169 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	43 530
Disponibilités	2 639
TOTAL	46 169

Charges constatées d'avance = 41 890 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	182 442				182 442
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	821 214		8 133		829 347
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	8 133	-8133		68 920	- 68 920
Situation nette	1 011 789				942 869
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	212 809			21 696	191 113
Provisions réglementées					
TOTAL	1 224 598				1 133 982

Provisions = 56 109 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Dotations	Reprise	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges	69 720	300	13 911	56 109
TOTAL	69 720	300	13 911	56 109

Les engagements en matière d'indemnités conventionnelles payables lors de la mise à la retraite des salariés du DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL sont provisionnés dans les comptes pour un montant de 41 259 €. L'évaluation est calculée pour l'ensemble des salariés en tenant compte des dispositions prévues par la convention collective du sport. La méthode retenue est celle définie par la norme comptable IAS 19 révisée et par la norme FAS 87.

Les indemnités de fin de carrière ont été évaluées selon les variables suivantes :

* Variables économiques : Taux d'actualisation de 3,60 %
Taux de progression des salaires de 2 %
Taux de charges patronales de 45 %
Contribution de l'employeur de 0 %
Tables retenues pour le calcul de l'indemnité : départ volontaire et mise à la retraite

* Variables démographiques : Taux de turnover de 5 %
Table de mortalité : INSEE 2019-2021
Taux de départ volontaire de 100 %
Taux de mise à la retraite de 0 %

Les engagements en matière de médaille du travail du personnel de la DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL dans les comptes pour un montant de 14 850 €. L'évaluation est calculée pour l'ensemble des salariés en tenant compte d'une hypothèse de turnover nul et sans prendre en considération la table de mortalité publiée par l'INSEE.

Etat des dettes = 373 074 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	234	234		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	91 285	91 285		
Dettes fiscales & sociales	232 986	232 986		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	48 569	48 569		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	373 074	373 074		

Charges à payer par postes du bilan = 186 970 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	234
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	11 000
Dettes fiscales & sociales	152 325
Autres dettes	23 410
TOTAL	186 970

AUTRES INFORMATIONS***Honoraires du commissaire aux comptes***

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 11 000 €.

Cotisations

Le montant total des cotisations des clubs figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 81 156 €. Le montant total des cotisations clubs garanties dommages figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 41 095 €. Le fait générateur retenu est l'appel de la cotisation.

Rémunérations des dirigeants

Les 3 plus hauts dirigeant salariés ou bénévoles sont tous les 3 bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération.

Contribution volontaire en nature - Bénévolat

L'ensemble des membres des différentes commissions (269 personnes au 30 juin 2025) sont des bénévoles. Les heures de bénévolats réalisés par les membres de l'association (hors membres du Comité Directeur) ont été estimés à 6 344 heures et ont été valorisés au SMIC moyen de la période du 1/07/2024 au 30/06/2025. La valorisation du bénévolat, sans impact sur le compte de résultat de l'association, a été comptabilisé pour un montant de 74.859 €. Ces heures de bénévolats effectuées correspondent à l'équivalent de 46 ETP bénévoles.

Subventions

Financeurs	Montant subvention allouée au titre de l'exercice clos le 30/06/2025	Utilisation au cours de l'exercice	Fonds restant à engager
CDEA	90 900	90 900	0
ANS	23 000	23 000	0
LGEF	739 686	739 686	0
AUTRES FINANCEURS	11 125	11 125	0
TOTAL	864 711	864 711	0

Sectorisation du secteur lucratif

Suite au redressement fiscal, l'administration a considéré que l'activité marketing-communication du DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL est une activité accessoire à son activité principale. De ce fait, le fisc a considéré cette activité comme un secteur lucratif dont le résultat a été imposé à l'impôt sur les sociétés (taux réduit de 15 % et taux normal de 25 %).

La sectorisation a été pratiquée par le DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL pour l'exercice clôturé du 30.06.2024 et la charge d'IS a été comptabilisée sur l'exercice.

Effectif

L'effectif moyen du personnel au 30/06/2025 est de 20 salariés.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 46 169 E

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Intérêts courus à recevoir	2 639
Produits à recevoir	43 530
TOTAL	46 169

Charges constatées d'avance = 41 890 E

Charges constatées d'avance	Montant
Entretien-Assurance-Abonnements	21 023
Loyers	20 867
TOTAL	41 890

Charges à payer 186 970 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Intérêts courus à payer	234
TOTAL	234

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	11 000
TOTAL	11 000

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnées pour congés à payer	71 913
Personnel - Charges à payer	26 828
Dettes - organismes sociaux	48 711
Etat – Charges à payer	4 873
TOTAL	152 325

Autres dettes	Montant
Charges à payer	23 410
TOTAL	23 410

➤ **Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025 et quitus au Comité Directeur**

- ✚ *Les comptes annuels sont approuvés avec 94,95 % des voix et le quitus est donné au Comité Directeur.*

➤ **Approbation du rapport spécial sur les conventions réglementées**

- ✚ *Le rapport spécial est approuvé avec 97,07 % des voix*

➤ **Approbation de l'affectation du résultat de - 68 921 € aux réserves**

- ✚ *L'affectation du résultat de – 68 921€ aux réserves a été approuvé avec 86,32 % des voix*

➤ **Présentation des modifications des Règlements par M. Marc HOOG, Président délégué**

Il n'y a pas grand-chose à vous proposer en matière de modifications réglementaires ; l'AG de juin en a été suffisamment, pourvue. Deux informations à vous communiquer (non soumises au vote) :

- Règlement de la coupe d'Encouragement Crédit Mutuel

Il s'agit donc du règlement de l'épreuve des jeunes. Nous allons aligner les conditions de participation à l'épreuve à celles qui régissent le championnat. C'est la même disposition qui est en vigueur chez les seniors. Autrement dit, tout joueur régulièrement qualifié en championnat l'est aussi pour les rencontres de coupe.

- Règlement du fair play :

Au moment où nous avons annoncé les lauréats du classement du fair play, il y a un club qui nous a fait part de son incompréhension. Ce club était premier à l'issue du championnat et ne l'était plus au moment par après. La raison était que ce club avait participé aux finales de district et avait reçu des sanctions qui remettaient en cause sa première place. Aussi, sur la demande de notre commission d'appel, nous avons mentionné que le classement du fair play se ferait sur l'ensemble des matchs officiels, les rencontres permettant de décerner le titre de district étant une rencontre officielle. Avant, il y avait juste mentionné « matchs de coupe et de championnat ».

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS
INFORMATION



- **Article 5 – Règlement des coupes d'encouragement du Crédit Mutuel**
Précision des conditions de participation des joueurs en coupe d'encouragement.
Harmonisation avec les règlements de coupes Seniors.

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS
INFORMATION



- **Règlement du Fair-Play**
Clarification concernant la prise en compte des sanctions disciplinaires prononcées lors des finales de District dans le classement Fair-Play final.

Communication institutionnelle

Journée internationale de la protection de l'enfance

Steve Delannée, responsable du service de la communication du District, a présenté une vidéo réalisée dans le cadre de la Journée internationale de la protection de l'enfance du 20 novembre, mettant en scène les capitaines des clubs avec le message : "Parce qu'on est ensemble pour les droits de l'enfant".

Stratégie digitale

Steve a détaillé la stratégie digitale structurée autour de deux objectifs : transmettre des informations aux clubs et valoriser la pratique footballistique.

Outils de communication déployés

- Site internet institutionnel alsace.fff.fr
- Page Facebook : **45 000 abonnés, 3 millions de vues mensuelles**
- Instagram : **6 000 abonnés** avec un fort taux d'engagement
- Page LinkedIn dédiée aux professionnels
- YouTube
- Pass'D et Terroirs de Marques
- **L'Alsace News** : newsletter hebdomadaire envoyée chaque mercredi à **65 000 personnes** avec un taux d'ouverture de **50%**

Nouveaux outils lancés

La News Formation : lancée en octobre, envoyée mensuellement à **12 000 destinataires** chaque premier lundi du mois.

La communauté WhatsApp : innovation majeure avec **21 groupes** (13 par fonction, 8 territoriaux). Mi-octobre, **450 personnes** avaient déjà rejoint cette communauté.

Steve a remercié les photographes bénévoles : Joseph, Noël, Dorian, Jean-Marie, Carine, Jorge, André, Joël, Philippe et Sirine.

Remerciements aux partenaires

Jean Luc Filser a remercié les partenaires : Pierre Schmitt, Alélor, Kronenbourg et Quonex Alsatel.

Il a rappelé l'existence de la plateforme **Terroirs de Marque** valorisant les producteurs alsaciens.

Tombola de Noël

En partenariat avec Kronenbourg, une tombola a été organisée avec trois lots :

- **3ème lot** : équipement complet pour une équipe (1 000€)
- **2ème lot** : deux machines à bière Extra Nice (1 600€)
- **1er lot** : trois places en loge VIP pour le match Racing-Lyon en UEFA Conference League (2 000€)

➤ *Intervention de Mme Annick TISCHMACHER, Présidente de l'Association de Prévoyance et de Solidarité*

Mme Annick Tischmacher, Présidente de l'APS (Association de Prévoyance et de Solidarité du football alsacien), a présenté cette structure unique en France, existant depuis une quarantaine d'années.

Bénéficiaires et avantages

L'Association couvre tous les acteurs bénévoles du football alsacien. Pour une cotisation annuelle de **15€ par dirigeant** payée par le club :

- **Capital décès** : **2 500€** aux ayants-droits en cas de décès avant 66 ans
- **Allocations aux anciens** : **100€ minimum** par an aux bénévoles ayant de longues années d'engagement
- **Complément assurantiel** : prise en charge de la franchise (400-500€) en cas d'accident

Le Bureau comprend le Vice-Président Bas-Rhinois **Fernand Willmann** et le Vice-Président Haut Rhinois **Bertrand Gazet**.

L'APS organise désormais des fêtes avec repas lors de la remise des allocations, des « stammtisch » et assure une présence lors des grands anniversaires et obsèques, plaçant "la reconnaissance au centre du débat".

➤ *Intervention de M. Damien KELTZ, Secrétaire Général de la Ligue du Grand Est de Football*

M. Damien Keltz, Secrétaire Général de la Ligue du Grand Est de Football, représentant le Président Yann Leroy, a souligné la pacification des relations après "quelques années de débats houleux".

Il a salué le respect par Yann Leroy de ses promesses de campagne, notamment l'intégration de membres éminents du District au sein des instances de la Ligue : Malik BOUACIDA, Roland MEHN, Marc HOOG et Michel AUCOURT.

Un moment historique a été atteint lors de l'Assemblée Générale à Épinal : pour la première fois, le budget de la Ligue a été voté à **plus de 85%**.

Concernant la décentralisation, il a annoncé la victoire de la délégation d'une partie de la formation au District d'Alsace, obtenue grâce au dossier monté et au travail de Malik qui "a sillonné la France".

Sur le plan financier, la Ligue verse **500 000 €** au District d'Alsace et **2 200 000 €** aux 9 districts, avec une hausse de **2%** représentant **300 000 € supplémentaires** sur une saison.

➤ ***Intervention de Mme Chantal JEANPERT, Conseillère d'Alsace – Collectivité Européenne d'Alsace***

Mme Chantal Jampert, Conseillère d'Alsace à la Collectivité Européenne d'Alsace, représentant le Président Frédéric Bierry, a rappelé l'engagement fort pour la création d'une Ligue d'Alsace de Football.

Elle a félicité le comité pour son excellente gestion dans un contexte difficile et particulièrement salué l'augmentation du nombre de licenciés en Alsace, unique en France.

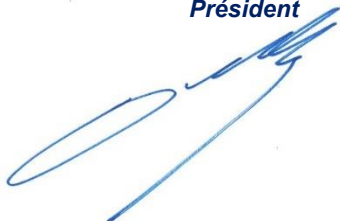
La CEA restera un partenaire financier important, participant au financement des licences des jeunes et apportant un soutien particulier aux équipes classées au niveau national.

Soulignant la complexité de gérer un club, comparable à "gérer une PME", elle a insisté sur l'importance du maintien de "la paix au sein du club, la paix sur le terrain, la paix autour des terrains".

Elle a conclu par son adage personnel : "Foot un jour, foot toujours".

Le Président Michel AUCOURT clôt l'Assemblée Générale à 11H15 en remerciant la Ville de Molsheim et son Maire M. Laurent FURTS, l'ES MOLSHHEIM/ERNOLSHEIM et son Président M. Frédéric REYMANN, ainsi que toutes les équipes ayant préparé ces Assemblées Générales. Il remercie également les dirigeant(e)s pour leur présence et les invite à partager le verre de l'amitié.

**Michel AUCOURT,
Président**

A blue ink signature of Michel AUCOURT, consisting of a large, stylized 'M' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

**Jacky HUMLER,
Secrétaire Général**

A blue ink signature of Jacky HUMLER, featuring a complex, multi-looped design with a prominent vertical stroke and a horizontal base.